



Fiche signalétique — Enquêtes, sources

Statistique sur les télécommunications

Description

Depuis 1998, la statistique sur les télécommunications récolte et publie des données afin de procéder à l'évaluation de la législation en matière de télécommunications, de prendre les décisions régulatrices qui s'imposent et d'assurer le suivi du service universel.¹

Disponible depuis : 1998.

Univers de base : fournisseurs de services de télécommunication (FST) ou d'infrastructures.

Principales variables : infrastructure, acteurs, clients, utilisation et prix, notamment des réseaux fixe et mobile.

Méthodologie

Relevé exhaustif de quelque 500 entreprises à l'aide d'un questionnaire en ligne (Survalyzer).

Degré de régionalisation : Suisse

Périodicité : annuelle

Période de référence : année complète ou dernier mois de l'année.

Bases légales

Loi du 30 avril 1997 sur les télécommunications (LTC ; RS 784.10), art. 59, al. 2 précisant l'**obligation** faite aux personnes soumises à la présente loi de renseigner la statistique de manière exhaustive, véridique et dans les délais impartis.

L'art. 59 al. 2^{er} précise que l'Office fédéral de la communication (OFCOM) peut publier les parts de marché.

Ordonnance sur les services de télécommunication (OST ; RS 784.101.1), art. 97 ss.

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF ; RS 784.10).

Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (OStatF ; RS 431.011).

Révision

Révision de routine (ou révision en continu) : chaque année

Révision méthodologique (ou révision complète) : une révision a débuté en 2023 s'attachant d'abord à la redéfinition du cadre de sondage. Le questionnaire lui-même fera également l'objet d'une révision plus profonde par blocs thématiques incluant de nouvelles méthodes de détection des données aberrantes.

Révision non planifiée : non

Organisation

Office fédéral de la communication

Section Economie et statistiques

Telecomstatistics@bakom.admin.ch

¹ [Art. 97, OST](#).